



JURIS^J VÈME

2^{ème} édition

25 FICHES POUR COMPRENDRE ET RÉVISER
LES INSTITUTIONS POLITIQUES
DE LA VÈME RÉPUBLIQUE

25 FICHES
25 QUIZ
25 CONSEILS
PRATIQUES

Rémi Raher

Enrick **B** Éditions

JURIS' V^e

25 fiches pour comprendre et réviser
les institutions politiques

DU MÊME AUTEUR, CHEZ ENRICK B. EDITIONS :

Chronique d'un étudiant en droit, tome 1 : mes conseils pour obtenir votre L1 (en y prenant du plaisir)

Chronique d'un étudiant en droit, tome 2 : mes conseils pour réussir votre cursus (et trouver un emploi)

DANS LA COLLECTION « JURISCOACH » :

Juris' Constit : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit constitutionnel

Juris' Intro : 25 fiches pour comprendre et réviser l'introduction générale au droit

Juris' Europe : 25 fiches pour comprendre et réviser les institutions européennes

Juris' Personnes : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit des personnes

Juris' Pénal : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit pénal

Juris' Famille : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit de la famille

Juris' Instit : 25 fiches pour comprendre et réviser les institutions administratives et judiciaires

Juris' Oblig : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit des obligations

Juris' Admin : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit administratif

Juris' Travail : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit du travail

Juris' Business : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit des affaires

Juris' Fiscal : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit fiscal

Juris' Data : 25 fiches pour comprendre et réviser le droit des données numériques

RÉMI RAHER

JURIS' V^e

25 fiches
pour comprendre et réviser
les institutions politiques

2^e édition

Enrick 
— ÉDITIONS —

© Enrick B. Éditions, 2018, 2021, Paris
www.enrickb-editions.com
Tous droits réservés
Conception couverture : Marie Dortier
Réalisation couverture : Comandgo

ISBN : 978-2-35644-846-0

En application des articles L. 122-10 à L. 122-12 du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction à usage collectif par photocopie, intégralement ou partiellement, du présent ouvrage est interdite sans l'autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie. Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est interdite sans l'autorisation de l'éditeur.

Remerciements

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à Anaëlle Corouge, une assistante éditoriale du tonnerre, dont l'enthousiasme et l'engagement ont permis d'améliorer la qualité et le contenu de cet ouvrage.

Sommaire

MODE D'EMPLOI	
COMMENT UTILISER CE LIVRE ?	15
AVANT-PROPOS	
LE CORPS ÉLECTORAL	17
Composition du corps électoral : nationalité, âge et droits civils	17
Modalités de l'exercice du droit de vote	18
FICHE N° 1.	
LA GENÈSE DE LA V ^e RÉPUBLIQUE	21
Les difficultés de la IV ^e République	21
La crise de mai 1958	22
L'élaboration et l'adoption de la Constitution de la V ^e République	23
FICHE N° 2.	
LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE	27
Le statut du président	27
Les missions du président	28
Les attributions du président	29
FICHE N° 3. L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE	33
Les conditions de candidature	33
Le mode de scrutin et la campagne électorale	34

Le rôle du Conseil constitutionnel :	
résultat et contentieux	35
FICHE N° 4. LE PREMIER MINISTRE	39
Le rôle du Premier ministre.....	39
La situation de la cohabitation	40
La cohabitation impossible	
avec le quinquennat ?	41
FICHE N° 5. LE GOUVERNEMENT	45
La nomination et la composition	
du gouvernement.....	45
La responsabilité pénale et politique	
des membres du gouvernement.....	46
Les attributions du gouvernement.....	47
FICHE N° 6. LE CONSEIL DES MINISTRES	51
Organisation et déroulement	
du Conseil des ministres	51
Huis clos et collégialité :	
la solidarité gouvernementale.....	52
FICHE N° 7. LE PARLEMENT.....	57
Les pouvoirs du Parlement.....	57
Le contrôle du gouvernement par le Parlement	58
FICHE N° 8. L'ASSEMBLÉE NATIONALE	63
Les relations entre l'Assemblée nationale	
et le pouvoir exécutif	63
Le rôle et les moyens du député.....	64
L'organisation de la session parlementaire.....	65
FICHE N° 9. LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES	69
Les conditions de candidature.....	69
Le mode de scrutin et la campagne électorale	70
Le contentieux électoral.....	71

FICHE N° 10.	
LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES PARTIELLES....	75
À quoi sert un(e) député(e) suppléant(e) ?.....	75
Dans quels cas organise-t-on une élection législative partielle ?.....	76
FICHE N° 11. LE SÉNAT	81
La représentation des collectivités territoriales.....	81
Le contrôle du gouvernement et des politiques publiques	82
FICHE N° 12. LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES.....	87
Le collège des grands électeurs.....	87
Les délégués des conseils municipaux.....	87
L'organisation du scrutin.....	88
La procédure de remplacement des sénateurs.....	89
FICHE N° 13. LE PROCESSUS LÉGISLATIF	93
La procédure législative ordinaire.....	93
La navette parlementaire et la commission mixte paritaire.....	94
Les procédures législatives particulières	95
FICHE N° 14. LES RÉGIONS	99
Le rôle et les compétences des Régions.....	99
La réforme territoriale de 2015.....	100
FICHE N° 15. LES ÉLECTIONS RÉGIONALES.....	105
Le mode de scrutin régional.....	105
L'élection du président de Région	106
FICHE N° 16. LES CONSEILS GÉNÉRAUX.....	111
Les compétences des conseils généraux	111
Élection et fonctionnement des Conseils généraux.....	112

FICHE N° 17.

LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX	117
Du conseil général au conseil départemental :	
un changement de nom, mais pas de fonction.....	117
Un changement du mode de scrutin	118

FICHE N° 18. LES COMMUNES..... 123

Ressources et compétences des communes	123
Élection et administration	
des conseils municipaux	124
Le maire, élu municipal et agent de l'État.....	125

FICHE N° 19. LES INTERCOMMUNALITÉS..... 129

Panorama des différentes structures	
intercommunales	129
L'évolution des structures intercommunales.....	130

FICHE N° 20. LES MÉTROPOLIS :

LA LOI DU 16 DÉCEMBRE 2010.....	135
Les compétences issues des communes	135
Les compétences issues des départements.....	136
Les compétences issues des Régions	136

FICHE N° 21. LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

ET INTERCOMMUNALES	141
Élections municipales dans les communes	
de moins de 1 000 habitants	141
Élections municipales dans les communes	
de plus de 1 000 habitants	142
La désignation des conseillers communautaires	143

FICHE N° 22. LE CONSEIL ÉCONOMIQUE,

SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	147
La composition du CESE.....	147
Les missions du CESE	148
Le budget et les rémunérations du CESE.....	148

FICHE N° 23.	
LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL.....	153
La composition du Conseil constitutionnel.....	153
Le rôle du Conseil constitutionnel.....	154
La compétence juridictionnelle du Conseil constitutionnel.....	154
La compétence consultative du Conseil constitutionnel.....	155
FICHE N° 24. LES CABINETS MINISTÉRIELS ET LES COLLABORATEURS D'ÉLUS.....	
Les cabinets ministériels.....	159
Les cabinets des collectivités territoriales.....	160
Les assistants parlementaires.....	161
FICHE N° 25.	
LE STATUT DES PARTIS POLITIQUES	165
La liberté de création.....	165
Le financement public :	
l'importance des élections législatives	165
Financement privé : encouragé pour les particuliers, interdit pour les sociétés	167
TEST FINAL	
25 QUESTIONS	
POUR UNE ULTIME RÉVISION.....	171
ANNEXES & BONUS	176

MODE D'EMPLOI

Comment utiliser ce livre ?

Bonjour et bienvenue dans Juris'Ve !

Des manuels avec plein de pages et trop de choses à retenir, vous en avez déjà. Le but de ce livre est donc de faire les choses de façon différente, en vous proposant 25 fiches de révisions thématiques sur les institutions de la Ve République : l'élection présidentielle, les pouvoirs du Parlement, le Conseil des ministres, le rôle du Sénat, le processus législatif, les collectivités territoriales, les intercommunalités...

Vous constaterez que chaque fiche est synthétique (le manuscrit de chacune d'elles tient sur deux pages A4 maximum) et qu'elle est suivie d'un quizz composé de trois questions à choix multiple afin de vérifier que vous avez bien retenu les notions abordées. Vous pouvez donc dérouler le sommaire, comme il vous est proposé, ou vous rendre directement à la thématique qui vous intéresse, voire qui vous pose problème, au moment donné.

De plus, chaque fiche est complétée par un « conseil de coach » qui aborde les questions d'organisation, d'orientation, de révisions... et toutes sortes d'astuces pour faciliter votre cursus. Certaines idées vous plairont, d'autres peut-être moins, donc vous conserverez ce qui peut vous aider et oublierez ce qui vous dérange : l'important est de faire ce qui vous convient, pas ce qui vous pénalise !

Enfin, ce livre s'achève par un test de révisions final, avec 25 questions ouvertes auxquelles vous devrez répondre afin de vous assurer d'avoir bien retenu le contenu. Si vous faites un « sans faute », vous êtes probablement dans les *starting-blocks* pour les examens. Mais si ce n'est pas le cas, il peut être utile de revenir en arrière pour combler vos lacunes...

Quoi qu'il en soit, je vous souhaite une bonne lecture et beaucoup de réussite dans vos projets.

Rémi Raher
www.juriswin.com

AVANT-PROPOS

Le corps électoral

En démocratie, le corps électoral (qui regroupe l'ensemble des personnes qui bénéficient du droit de vote) représente le premier des pouvoirs puisque tous les autres pouvoirs en découlent de façon directe ou indirecte, le vote étant l'expression de la souveraineté nationale et/ou populaire.

Composition du corps électoral :
nationalité, âge et droits civils

Jusqu'en 1848, le corps électoral était assez restreint puisque c'est le suffrage censitaire qui était en vigueur : ne pouvaient voter que les hommes majeurs de nationalité française bénéficiant d'une certaine fortune ou de certains revenus.

L'avènement du suffrage universel a élargi le corps électoral en supprimant les conditions financières, puis le critère de distinction sexuelle.

Article 3, alinéa 4, de la Constitution

« Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques. »

La dernière partie sur les droits civils et politiques est précisée par les articles L 5 à L 7 du Code électoral. L'incapacité électorale peut résulter d'une décision rendue par un tribunal judiciaire en fonction de deux critères :

- l'incapacité intellectuelle, reconnue chez les personnes majeures sous tutelles
- l'incapacité morale, qui peut être prononcée à titre de peine principale ou complémentaire en fonction de certaines infractions (corruption, prise illégale d'intérêts...)

Modalités de l'exercice du droit de vote

Il ne suffit pas de faire partie du corps électoral pour pouvoir voter ; il faut aussi être inscrit sur une liste électorale. Chaque commune dresse ainsi une liste électorale en recensant ses citoyens en âge de voter, mais l'inscription sur cette liste n'est pas automatique : il faut en faire la demande lorsqu'on atteint la majorité ou lorsqu'on emménage dans une nouvelle commune.

Chaque liste électorale présente ainsi trois caractères cumulatifs :

- la liste est unique : c'est la même liste qui sert pour chaque scrutin de la même année
- la liste est permanente : une liste doit toujours être prête en cas d'élection non prévue
- la liste est révisée chaque année : on procède annuellement aux ajouts et aux radiations

Élections municipales : une liste unique... ou presque !

Le principe de liste unique correspond à l'idée d'un corps électoral unique, mais il y a une exception notable : l'article B du Traité de Maastricht du 7 février 1992 a institué le droit de vote des ressortissants de l'Union européenne aux élections municipales (et par extension aux référendums communaux organisés en application de l'article 72-1 de la Constitution).

Quatre critères sont indispensables à l'exercice du droit de vote en France sous la V^e République :

- le vote est secret : il est impossible de savoir comment a voté un électeur déterminé
- le vote est personnel : personne ne peut céder ou déléguer son droit de vote
- le vote est égal : chaque voix a le même poids au moment du décompte des votes
- le vote est facultatif : il s'agit d'un devoir civique mais pas d'une obligation juridique

La genèse de la V^e République

En octobre 2013, on fêtait les 55 ans de la Constitution de la V^e République. Cette longévité est assez remarquable mais la naissance de ce nouveau régime est surtout liée à une crise institutionnelle et politique liée aux dysfonctionnements de la IV^e République et aux difficultés rencontrées dans les colonies.

Les difficultés de la IV^e République

En vigueur du 27 octobre 1946 au 4 octobre 1958, la IV^e République est instituée après la libération de la France de l'occupation nazie (1944-1945). Malgré la grave crise de la III^e République au cours des années 1930, ce nouveau régime reste globalement fidèle au modèle de république parlementaire existant depuis 1875.

De sérieuses difficultés pour définir des combinaisons politiques stables apparaissent rapidement, l'essentiel du pouvoir étant détenu par une Assemblée nationale au sein de laquelle ne se dégage pas de majorité claire. Ainsi, on dénombre pas moins de 21 gouvernements en 11 ans, certains ne durant pas plus de 48 h !

Les crises ministérielles pendant lesquelles il n'existe plus de gouvernement réel fragilisent grandement l'autorité de l'État central, qui peine ainsi à faire face aux conflits liés à la décolonisation et aux affrontements Est-Ouest.

La crise de mai 1958

La guerre d'Algérie fait rage et l'armée française subit régulièrement des attaques venant de l'autre côté de la frontière tunisienne. En 1958, le commandement de l'armée française en Algérie décide de ne plus tolérer le harcèlement de ses forces et déclenche le bombardement de Sakiet Sidi Youssef (en Tunisie) le 8 février 1958, provoquant environ 75 morts et 148 blessés.

Le gouvernement de Félix Gaillard ne résiste pas au scandale et doit démissionner, Pierre Pflimlin devenant alors président du Conseil. Mais cela ne suffit pas à calmer les soulèvements populaires qui rassemblent des dizaines de milliers de manifestants, à Alger le 13 mai 1958 ou en Corse le 24 mai.

Le 28 mai 1958, le gouvernement de Pierre Pflimlin démissionne et dès le lendemain, le président René Coty fait appel à Charles de Gaulle pour l'aider à résoudre la situation. Dès le 3 juin 1958, ce dernier fait voter une loi constitutionnelle qui annonce une révision de la constitution de la IV^e République, en dérogeant à la procédure de révision constitutionnelle.

La loi constitutionnelle du 3 juin 1958

- Le suffrage universel est la seule source du pouvoir exécutif et législatif
- Séparation des pouvoirs entre Parlement et gouvernement
- Le gouvernement est responsable devant le Parlement
- L'autorité judiciaire doit demeurer indépendante
- La Constitution organisera les rapports de la République avec le peuple

L'élaboration et l'adoption de la Constitution de la V^e République

Charles de Gaulle charge Michel Debré de rédiger un projet avec un groupe composé de 11 membres, ce projet étant examiné par un comité interministériel présidé par De Gaulle et un comité consultatif constitutionnel qui le commente beaucoup mais l'influence très peu. Ce projet de nouvelle constitution est adopté en conseil des ministres puis soumis à l'approbation des Français par voie de référendum le 28 septembre 1958.

La participation est très élevée (+ 85 %) et le « oui » fait un triomphe avec 85,1 % des suffrages exprimés. La Constitution entre en vigueur le 4 octobre 1958 et Charles de Gaulle est élu président de la République le 21 décembre 1958. Michel Debré devient son Premier ministre le 8 janvier 1959 et forme un gouvernement de 27 membres ; Jacques Chaban-Delmas est élu président de l'Assemblée nationale.

Résumé chronologique

- 28 mai 1958 : démission du gouvernement de Pierre Pflimlin
- 29 mai 1958 : appel du « plus illustre des Français » au gouvernement par le président René Coty
- 1^{er} juin 1958 : investiture du gouvernement De Gaulle
- 3 juin 1958 : loi constitutionnelle modifiant la procédure de révision de la Constitution
- 28 septembre 1958 : adoption par référendum de la Constitution de la V^e République
- 4 octobre 1958 : promulgation de la Constitution
- 21 décembre 1958 : Charles de Gaulle est élu président de la République

– Quiz –

1 – Combien y a-t-il eu de gouvernements sous la IV^e République ?

- A – 5
- B – 7
- C – 21

2 – En 1958, qui devient président du Conseil ?

- A – Pierre Pflimlin
- B – Jacques Chaban-Delmas
- C – Jacques Delors

3 – Quel est le pourcentage du « Oui » lors du référendum du 28 septembre 1958 ?

- A – 51,2 %
- B – 68,4 %
- C – 85,1 %

★ CONSEIL DE COACH ★

① 3 étapes pour adopter un raisonnement juridique

En quelques mots, un raisonnement juridique consiste à faire des liens logiques entre des notions et des concepts juridiques, ce qui demande de procéder par étapes.

Étape n° 1 : apprendre le vocabulaire et les termes juridiques

Savoir de quoi on parle est un minimum quand on prétend raisonner. Vous devez donc faire l'effort de comprendre les termes juridiques afin de saisir leur signification concrète (comme la notion de jurisprudence) mais aussi pour éviter de les confondre (comme cela se fait souvent avec les verbes stipuler et disposer).

Étape n° 2 : développer ses connaissances et sa culture juridique

Pour faire des liens entre des notions et des concepts, encore faut-il maîtriser ces concepts ! Il est donc nécessaire de connaître un minimum vos cours et de vous documenter pour développer votre culture juridique. Inutile de tout retenir par cœur : ce ne sont pas les détails qui vous permettent de bien raisonner mais les liens que vous pouvez faire entre les idées.

Étape n° 3 : se familiariser avec la doctrine

En lisant des textes de doctrines, vous gagnerez un temps fou dans la compréhension du droit et des ses enjeux... ainsi que dans la rédaction de vos devoirs. Bien sûr, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire l'effort de réfléchir (au contraire !) mais vous pouvez gagner du temps dans votre compréhension et dans votre réflexion en prenant connaissance de la sagesse de vos prédécesseurs à travers les livres et les revues.